

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau-Environnement
Cellule biodiversité et
changement climatique

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié portant sur la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Le préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants portant sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement, notamment son article R212-29 ;

Vu le décret n°2010-1629 du 23 décembre 2010 créant la chambre d'agriculture de la région Nord - Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et notamment à l'article 3 relatif aux directions départementales des territoires (et de la mer) ;

Vu le décret du 08 avril 2011 portant nomination de M. Dominique BUR, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 02 décembre 2005 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 28 juin 2006 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 11 juin 2007 modifié fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2007 modifié fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu les désignations de représentants transmises durant le 2ème semestre 2010 par les diverses entités des collèges de la CLE ;

Vu la délibération du 15 avril 2011 du conseil général du Pas-de-Calais désignant un conseiller général pour siéger à la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle, au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu le courrier du 29 avril 2011 du conseil général du Nord désignant un conseiller général pour siéger à la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle, au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Considérant que les élections cantonales 2011 se sont tenues les 20 et 27 mars 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er - L'article 2 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié est rédigé comme suit :

« Article 2 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux : 28 membres (50 % au moins des membres) :

Entités	Nombre de représentants	Membres
Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais	1	Madame Olfa LAFORCE
Conseil général du Nord	1	Monsieur Gérard BOUSSEMART
Conseil général du Pas-de-Calais	1	Monsieur Julien OLIVIER
Lille Métropole Communauté Urbaine	4	Madame Désirée DUHEM Monsieur Alain CACHEUX Monsieur Francis GRIMONPREZ, maire de Deûlémont et président de la présente CLE Madame Sophie ROCHER
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	3	Monsieur Bernard STASZEWSKI Monsieur Christian MUSIAL Monsieur Jean-Marc BUREAU
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	3	Monsieur Alain LHERBIER Monsieur Alain DEBUISSON Monsieur Michel BOUCHEZ
Association des communes minières	1	Monsieur Freddy KACZMAREK
Association départementale des maires du Nord	9	Monsieur Francis VERCAMER, maire de Hem Monsieur Bernard DELABY, maire d'Haubourdin Madame Simone SCHARLY, conseillère municipale de Tourcoing Monsieur Bernard DAVOINE, maire de Wavrin Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, maire de Flers-en-Escrebieux Monsieur Christophe GRAS, maire adjoint d'Annoeullin Monsieur Jean-Marie RUANT, maire de Wahagnies Monsieur Paul SION, maire de Camphin-en-Carembault Monsieur Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle

Association départementale des maires du Pas-de-Calais	5	Monsieur Jean-Luc LEROUX, maire de Quiéry-la-Motte Monsieur Michel DUPUIS, maire de Bailleul-Sire-Berthoult Madame Christine TOUTAIN, maire de Bois-Bernard Monsieur Patrice DELALEU, maire de Servins Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, maire de Bénifontaine
Total	28	personnes

Article 2 - L'article 3 de l'arrêté du 11 juillet 2007 modifié est rédigé comme suit :

« Article 3 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations : 14 membres (25 % au moins des membres) :

Entités	Nombre de représentants	Membres
Chambre d'agriculture de la région du Nord - Pas-de-Calais	2	Monsieur Yves COLLETTE, Nord Monsieur Romain BECU, Pas-de-Calais
Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord - Pas-de-Calais	3	Monsieur Yves COMPAGNE Monsieur Jean-Paul LOURDELLE Monsieur Didier COPIN
Syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais	1	Madame Monique VAN MOERBEKE-TRUBLIN
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1	Monsieur Jean-Jacques FERTELLE
Associations « UFC Que Choisir » et « l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie du Nord - Pas-de-Calais	1	Madame Chantal CARON, CLCV
Associations « Nord Nature Environnement » et « Environnement Développement Alternatif »	2	Madame Marie-Laure JOLY, Nord Nature Environnement Monsieur Anita VILLERS, Environnement Développement Alternatif
Comité régional du tourisme du Nord - Pas-de-Calais	1	Madame Régine SPLINGARD
Comité Régional Nord / Pas-de-Calais de la Fédération Française de Canoë-Kayak	1	Monsieur Marcel MOREL
Chambre nationale de la batellerie	1	Madame Annie CAILLIEZ
Port de Lille	1	Monsieur Emmanuel FAVREUILLE
Total	14	personnes

Entités	Nombre de représentants	Membres
Préfecture du Nord	1	Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie, préfet du Nord, ou son représentant
Préfecture du Pas-de-Calais	1	Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	1	le directeur ou son représentant
Agence de l'Eau Artois-Picardie	1	le directeur ou son représentant
Voies Navigables de France	1	le directeur ou son représentant
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais	2	le directeur ou son représentant
Direction départementale des territoires et de la mer du Nord	2	le directeur ou son représentant
Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais	2	le directeur ou son représentant
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	1	le directeur général ou son représentant
Agence Régionale de la Santé	1	le directeur général ou son représentant
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	1	le directeur régional ou son représentant
Total	14	personnes

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais. Cette publication mentionnera le site internet où la liste des membres peut être consultée (<http://gesteau.eaufrance.fr/>).

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, d'un recours en contentieux auprès du tribunal administratif de Lille.

Article 5 - Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord et les secrétaires généraux des préfectures du Nord et du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera notifiée aux sous-préfets de l'arrondissement de Douai (59) et de l'arrondissement de Lens (62), ainsi qu'à l'ensemble des représentants des trois collèges.

Fait à Lille, le **28 JUIN 2011**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Salvador PÉREZ

